

Service vétérinaire – Environnement  
10 Boulevard Gaston Doumergue  
BP 76315  
Cedex 2  
44036 Nantes

Nantes, le 11/03/2024

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 29/02/2024

### **Contexte et constats**

Publié sur  **GÉORISQUES**

**PEAUDEAU Benoît**

Malabrit  
44116 Vieillevigne

Références : 2024-0608  
Code AIOT : 0054402123

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 29/02/2024 dans l'établissement PEAUDEAU Benoît implanté Malabrit 44116 Vieillevigne. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- PEAUDEAU Benoît
- Malabrit 44116 Vieillevigne
- Code AIOT : 0054402123
- Régime : Elevage de volaille soumis à déclaration

#### **2) Constats**

##### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée *a posteriori* du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée."

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection <sup>(1)</sup>	Proposition de délais
2	Règles d'implantation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.1	Demande d'action corrective	4 mois
5	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.3	Demande d'action corrective	1 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
1	Conformité de l'installation au dossier	Autre du 26/03/2014, article 1.2.1
3	Intégrations paysagères	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.2
4	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.5
6	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.7

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
7	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.8
8	Dispositif de rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.6
9	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.2
10	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.3
11	Directive nitrate	Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
12	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 7

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Installation très bien tenue

Implantation d'un bâtiment d'élevage et d'une fosse de stockage des eaux de lavage à moins de 35 m d'un cours d'eau

### 2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

<b>Référence réglementaire :</b> Autre du 26/03/2014, article 1.2.1
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Dossier
<b>Prescription contrôlée :</b> Nature et Effectif
<b>Constats :</b>  Présence de 4144 dindes : conforme aux effectifs déclarés.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

N° 2 : Règles d'implantation

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.1
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Implantation – Aménagement
<b>Prescription contrôlée :</b> Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
<b>Constats :</b>  Implantation d'un bâtiment d'élevage et d'une fosse géomembrane de stockage des effluents (eaux de lavage) à moins de 35 m d'un cours d'eau. Présence d'un puits à moins de 35 m d'un bâtiment d'élevage (30 m). Protection du puits conforme ne nécessitant aucun aménagement supplémentaire. Demande d'aménagement aux prescriptions de l'arrêté ministériel dans le cadre d'une demande d'enregistrement de l'élevage déposée en janvier 2024.
<b>Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :</b>  Réalisation d'un merlon entre le cours d'eau et la fosse et le bâtiment d'élevage pour créer une zone de rétention d'au moins 120 m <sup>3</sup> .

<b>Type de suites proposées :</b> Avec suites
<b>Proposition de suites :</b> Demande d'action corrective
<b>Proposition de délais :</b> 4 mois

**N° 3 : Intégrations paysagères**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.2
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Implantation – Aménagement
<b>Prescription contrôlée :</b> Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
<b>Constats :</b>  Intégration dans le paysage : présence de haies autour du site avec préservation biodiversité Tenue des abords des bâtiments satisfaisante
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 4 : Sécurité Incendie**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.5
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Prescription contrôlée :</b> Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
<b>Constats :</b>  Propreté des locaux satisfaisante Lutte contre la prolifération des rongeurs réalisée par l'exploitant à l'aide de boîte disposées sur l'ensemble du site.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 5 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.3
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b> Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
<b>Constats :</b> Dimensionnement, étanchéité et sécurité des bâtiments d'élevage et des ouvrages de stockage des effluents conforme Fosse de stockage des eaux de lavage situé au bout du bâtiment d'élevage n°3 : sécurité insuffisante, accès possible en partie basse sur les côtés de la fosse. Absence d'écoulement direct d'effluent dans le milieu naturel
<b>Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :</b>  Grillager les parties basses de la fosse.
<b>Type de suites proposées :</b> Avec suites
<b>Proposition de suites :</b> Demande d'action corrective
<b>Proposition de délais :</b> 1 mois

**N° 6 : Lutte contre l'incendie**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.7
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Prescription contrôlée :</b> Lutte contre l'incendie
<b>Constats :</b>  Lutte contre l'incendie : <ul style="list-style-type: none"><li>- Réserve d'eau de 120 m3 (poche souple)</li><li>- Extincteurs adaptés aux risques neufs</li><li>- Affichage des consignes conforme</li><li>- Présence de vannes de barrage sur le réseau gaz</li><li>- Accès pour les véhicules du SDIS conforme</li></ul>
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 7 : Dispositif de prévention des accidents**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.8
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Prescription contrôlée :</b> Installations électriques
<b>Constats :</b>  Rénovation des installations électriques réalisée depuis moins de 5 ans.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 8 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.6
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b> Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
<b>Constats :</b>  - Hydrocarbure : citerne de fuel double paroi et bidons d'huile stocké sur rétention
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 9 : Prélèvements et consommation d'eau**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.2
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b> Gestion de l'eau
<b>Constats :</b>  Absence de fuite d'eau Protection du puits conforme Abreuvement des animaux : réseau public
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 10 : Collecte et stockage des effluents**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.3
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b> Stockage des effluents
<b>Constats :</b>  Stockage des effluents : <ul style="list-style-type: none"><li>- Liquides : fosse de stockage des eaux de lavage conforme</li><li>- Solides : exportation de la litière vers prêteurs de terre ou société de compostage (Fertil'Eveil, Bult'or)</li></ul> Séparation des réseaux eaux pluviales et effluents conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 11 : Directive nitrate**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b> Gestion des effluents et des épandages : période – stockage – plan de fumure et cahier d'enregistrement – couvertures végétales
<b>Constats :</b>  Litière exportée : <ul style="list-style-type: none"><li>- vers un prêteur de terre (Les charmillles) : présence des borderaux d'échanges et enregistrement des parcelles d'épandage.</li><li>- 2 sociétés de compostage : présence des borderaux d'échanges.</li></ul> Suite à la demande d'enregistrement, la litière sera exclusivement exportée vers la société de compostage BULT'OR.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 12 : Déchets et sous-produits animaux**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 7
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b> Gestion des déchets et des sous-produits animaux
<b>Constats :</b>  Stockage et bons d'enlèvement des cadavres (équarrissage) conforme Absence de brûlage ou de résidu de brûlage Absence d'accumulation de déchets non triés
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite